TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS FAIRE LA DIFFÉRENCE !

22, rue des Érables, Clermont (Québec) G4A 1J8 Téléphone : 418-201-0808

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com) / courriel : [maccharlevoix@videotron.ca](mailto:maccharlevoix@videotron.ca)   Télécopieur :418-201-0844

Info-MACC

**Octobre 2021**

***Mot de la directrice***

Bonjour à tous.tes+,

Nous voici dans la continuité avec le gouvernement Trudeau. Notre plan d’action visant la réforme de l’assurance-emploi se poursuivra avec vigueur car le moment est venu pour une vraie réforme. Vous avez certainement remarqué nos pancartes pendant les élections répétant à tous les candidats des différents partis que nous ne devons pas revenir en arrière. Et nous allons continuer à mettre la pression sur le gouvernement pour qu’il n’oublie pas ses promesses !

Nous ciblons deux grands objectifs : 1- Élargir la couverture pour ceux qui sont mal protégé tels que nos travailleurs saisonniers et nos travailleurs autonomes. 2- L’amélioration des protections avec des mesures universelles.

***Julie Brassard, directrice générale***

**Séances d’informations par conférence téléphonique**

Suite aux changements survenus le 25 septembre, nous vous invitons à vous inscrire pour participer aux prochaines séances par conférence téléphonique. Il suffit de nous contacter au 418-201-0808 pour réserver votre place et nous vous contacterons pour les détails des conférences qui se tiendront au mois de novembre 2021. Merci à l’avance de votre participation !

**L’assurance-emploi : mise-à-jour en date du 1 octobre 2021. Pour les demandes effectuées entre le 26 septembre 2021 et le 25 septembre 2022**

S’adresse à tous les travailleuses et travailleurs admissibles à l’assurance-emploi :

* Si vous avez perdu votre emploi sans en être responsable ;
* Si vous êtes prêt et disposé à travailler et capable de le faire en tout temps ;
* Si vous cherchez activement du travail.

**À depuis le 26 septembre 2021**, il faut un minimum de **420 heures pour se qualifier** aux prestations d’assurance-emploi. Le nombre minimum de **semaines payables sera de 14** et **le nombre exact sera déterminé selon le taux de chômage** de notre région administrative. Le projet-pilote qui **accorde 5 semaines supplémentaires aux travailleurs** saisonniers sera encore en vigueur pour la prochaine année.

**Membres**

**MERCI À NOS 152 membres**

Votre support nous aide à poursuivre notre mission d’aide et de soutien aux chômeurs et travailleurs ! Merci de continuer à faire partie de notre organisme.

Nous espérons encore compter sur vous en 2022 !

**Communauté**

Afin d’élargir notre impact dans la région, rejoignez-nous sur notre site internet ou Facebook :

[www.maccharlevoix.com](http://www.maccharlevoix.com)

****

**Au plaisir de vous y retrouver!**